



Enfants mineur nes en france comment les ramener

Par **Sivasl?**, le **27/12/2021** à **13:21**

Bonjour,

Je suis de nationalite turque et vie en france avec mon epoux et ma fille de nationalite francaise qui et etudiante a dijon .

De plus jai deux fils agés de 13 et 16 ans qui sont nés en france qui etudient en turquie depuis 8 ans et demi

Mais il ne veulent plus rester en turquie et mon gros probleme et que il ne peuvent plus rentrez car il nont aucun document de circulation valable

Je voudrais savoir les demarches le plus rapide pour les ramener .

Merci de votre reponse veuillez agreer mes sincerres salutations distinguees

Par **youris**, le **27/12/2021** à **14:14**

bonjour,

je suppose que votre époux n'est pas le père de vos enfants de 13 et 16 ans.

le père de vos enfants actuellement en turquie est-il d'accord pour qu'ils viennent en France ?

salutations

Par **Sivasl?**, le **27/12/2021** à **14:24**

Non c est bien le pere de mes enfants

Par **Marck.ESP**, le **27/12/2021** à **14:31**

Bonjour

Renseignez vous sur la possibilité de regroupement familial, auprès de l'OFFI.

<https://www.ofii.fr/procedure/regroupement-familial/>

Par **youris**, le 27/12/2021 à 14:33

bonjour,

je ne conais pas la loi turque, mais si les 2 parents vivent en france avec un titre de séjour, je ne comprends pas pourquoi leurs enfants mineurs ne peuvent pas venir en France retrouver leurs parents au titre du regroupement familial.

salutations

Par **Sivasl?**, le 27/12/2021 à 14:48

Je vous remercie beaucoup pour les informations

Par **Sivasl?**, le 27/12/2021 à 21:24

Bonjour

Mon mari aussi et de nationalité turque

Le regroupement familiale dure au moins 6 mois voire plus

Je voulais savoir si il y avait une autre possibilite pour quil nous rejoignent le plus rapidement

Salutations

Par **Marck.ESP**, le 27/12/2021 à 21:31

Si vous voulez mettre le maximum de chances de votre côté, suivez la procédure.